

Département du  
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 06 juin 2024

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

CANTON  
DE TAVERNY

OBJET

Convention de  
partenariat pour  
la mise en place  
d'ateliers bien-  
être à destination  
des aidants

Nota- Le Maire,  
Présidente du  
CCAS certifie  
exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur  
le site de la ville le  
18/06/2024

Que la  
convocation du  
Conseil  
d'administration  
du CCAS a été  
faite le  
29 mai 2024

Et que le nombre  
des membres en  
exercice est de :  
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 juin à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Evelyne LEBRAS, Mila CANAS et Chantal HUET  
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Mila CANAS

Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à madame Evelyne LEBRAS

Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID - Assistante Administrative

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

**VU** la convention Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

**VU** les statuts de madame Karine Baudel, sophro-relaxologue,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de proposer aux proches aidants des ateliers de bien-être dans le but de prendre soin de leur santé et rompre l'isolement,

**CONSIDERANT** la proposition de madame Baudel d'animer ces ateliers à compter du 18 juin 2024, à raison de 2 mardis par mois à la résidence autonomie.

Il est proposé d'entamer une collaboration avec madame Baudel. La priorité serait donnée aux participants du « Café des aidants » et ouverts à d'autres si le nombre de places le permet. Priorité laissée aux Beauchampois ou aidants de Beauchampois. Ces ateliers sont entièrement subventionnés par la Conférence des Financeurs pour madame Karine Baudel.

**Votes pour : 9**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** madame la Présidente du CCAS, à signer la convention pour l'année 2024 et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 10 juin 2024



La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERIANI

La secrétaire de séance,  
Lucile DREVET